

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2014

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1338)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE226

présenté par
M. Verdier, rapporteur

ARTICLE 9

A l'alinéa 15, supprimer la deuxième occurrence du mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.